

**Arrêté N° 00261-2020 du 07 septembre 2020**

## Portant modification de la composition du Comité Technique / CHSCT

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 fixant le nombre de membres titulaires et suppléants du Comité Technique et du CHSCT,

VU le procès-verbal du scrutin municipal du 28 juin 2020 et la proclamation des résultats de cette élection,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le Comité Technique et du CHSCT placés auprès de la collectivité sont composés comme suit :

Représentants de la collectivité Pour le Comité Technique :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
FAUSTIN Jean-Yves (Président) CHEVALIER Luçay BOYER Erick DAMOUR Jean-Claude	DALLEAU Gina RIVIERE Alain THIBURCE Marie-Héliette CLAIN Micheline

Représentants de la collectivité Pour le CHSCT :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gina DALLEAU Alain RIVIERE Marie-Héliette THIBURCE Micheline CLAIN	Jean-Yves FAUSTIN Luçay CHEVALIER Erick BOYER Jean-Claude DAMOUR

Représentants du personnel :

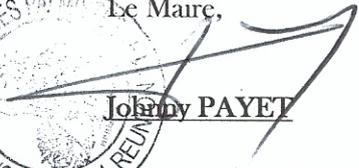
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard BEGE Lydie PADRE Fabien PAVIEL Laurent GRONDIN	Elsie GRONDIN Brice GIGANT Emmanuelle RIVIERE (Vacant)

**ARTICLE 2** : Tous les arrêtés antérieurs portant modification de la composition de comité technique et CHSCT sont abrogés.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la collectivité et transmis :

- au Représentant de l'Etat,
- aux membres du Comité Technique et CHSCT.

Le Maire,  
  
Johnny PAYET

